

	VILLE DE LESSINES	FICHE SECURITE
	MEMENTO FESTIVITES	26

ORGANISATION DE SOIREES		
	<i>A faire</i>	<i>OK</i>
1	Obtenir l'autorisation du Bourgmestre	
2	Obtenir l'autorisation de la Police	
3	(Signer une charte de bonne conduite)	
4	Respecter le voisinage en matière de diffusion musicales (les diminuer à partir de 22 heures, les cesser à 02 heures du matin)	